

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit avril à 9 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Patrick PÉREZ - M. Philippe FRANCY - Mme Sylvie CARLOTTO - M. Patrick SIMON, ADJOINTS – Mme Patricia SIMON - M. Philippe CRETOIS - M. Bernard CAPDEPUY - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Florence GIROULLE - Mme Marie-Christine KERNEVEZ - M. Pierre SELLA, CONSEILLERS.

Pouvoirs de :

Mme Stéphanie VENTURA- FORNOS à Mme Florence GIROULLE

Mme Corinne CASTAING à M. Philippe FRANCY

M. Xavier GRANGER à M. Patrick PÉREZ

Mme Sandrine GAYET à M. Lionel FAYE

Mme Marie-José PAILLOUX à Mme Marie-Christine KERNEVEZ

Absents excusés

M. Michel AUDIBERT – M. Max THIERRY

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le Conseil Municipal a désigné, Mme Patrick PÉREZ secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Adoption du procès-verbal
- 2- Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Budget communal

- 3- Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2016
- 4- Vote des taux d'imposition directe 2017
- 5- Vote du budget primitif 2017

Budget Transports scolaires

- 6- Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2016
- 7- Vote du budget primitif 2017

- 8- Conseil Départemental de la Gironde : demande du FDAEC (Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes)

* * *

Délibération n°1 portant le N°22/2017

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2017 ne soulève aucune observation.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 février 2017.

Délibération n°2 portant le N°23/2017

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE

Monsieur Lionel FAYE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n°31/2014 du conseil municipal de Quinsac en date du 05 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) Signature d'un devis de fourniture et pose d'un poteau incendie – Chemin de Chaurron – SIEA des Portes de l'Entre Deux Mers – Montant TTC 1 495.58€
- 2) Signature de deux devis pour des travaux d'étanchéité de la toiture de la salle des sports – Ets JRP – Montant TTC 1 545€
- 3) Signature d'un devis d'entretien des chemins de randonnée – Association REV – Montant TTC 1 840.40€

Délibération n°3 portant le N°24/2017

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 **décide à l'unanimité**, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

1- Résultat de l'exercice	Excédent	+ 57 107.37€
	Déficit	
2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 002 du CA)	Excédent	+ 105 393.66€
	Déficit	
Part affectée à l'investissement		
3- Résultat de clôture à affecter	A1 Excédent	162 501.03€
	A2 Déficit	

Besoin réel de financement de la section investissement

1- Résultat de la section investissement	Excédent	
	Déficit	- 378 340.63€
2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 001 du CA)	Excédent	+ 236 095.22€
	Déficit	

3- Résultat comptable cumulé	R 001	Excédent	- 142 245.41€
------------------------------	-------	----------	---------------

	D 001	Déficit	
4-	Dépenses d'investissement engagées non mandatées		77 553.20€
5-	Recettes d'investissement restant à réaliser		215 310.35€
6-	Soldes des restes à réaliser		+ 137 757.15€
(B)	Besoin (-) réel de financement	D001	- 4 488.26
	Excédent (+) réel de financement		158 012.77€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B)

dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) : 4 488.26€

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :

Sous-total (R 1068) : 4 488.26€

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du Budget N +1) : **158 012.77€**

Total (A1) : 162 501.03€

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 158 012.77	D001 : solde d'exécution n-1 142 245.41	R001 : solde d'exécution n-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 4 488.26

Délibération n°4

TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire rappelle le travail effectué par la commission finances, présidée par Patrick Simon qui a préparé le projet de budget 2017 et le remercie. Il est proposé une augmentation des taux d'imposition communaux. Cette augmentation est justifiée d'une part par la baisse des dotations de l'Etat que la commune essaie de compenser pour partie par des économies, et par les projets en cours, en particulier cette année, avec les travaux d'accessibilité sur les bâtiments publics.

Monsieur le Maire rappelle que les nouveaux taux communaux qui n'avaient pas augmenté depuis longtemps, restent parmi les plus faibles du territoire.

Enfin, il souligne que la Communauté de communes a, elle-aussi, relevé ses taux cette année aussi en raison d'importants investissements.

Mme Marie-Christine KERNEVEZ intervient et explique que l'augmentation des taux de la Communauté de communes était nécessaire en raison des nouveaux services proposés aux habitants du territoire, aux transferts de compétences et à l'uniformisation des taux des quatre communes qui nous ont rejoints.

Délibération n°4 portant le N°25/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

Considérant le produit fiscal attendu pour équilibrer le budget,

Le conseil Municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 à :

- Taxe habitation : 10,57 %
 - Foncier bâti : 17,55 %
 - Foncier non bâti : 48,26 %
- Pour un produit fiscal attendu de 743 620 €.

Délibération n°5 portant le N°26/2017**BUDGET 2017**

M. le Maire présente le projet de budget 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	1 434 760.77	1 276 748.00
R E P O R T S	Restes à réaliser N-1		
	Résultat reporté N-1		158 012.77
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 434 760.77	1 434 760.77

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	522 013.36	526 501.62
R E P O R T S	Restes à réaliser N-1	77 553.20	215 310.35
	Solde d'exécution reporté N-1	142 245.41	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		741 811.97	741 811.97

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°6 portant le N°27/2017**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES
AU TITRE DE L'EXERCICE 2016**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Transports Scolaire de l'exercice 2016, **décide à l'unanimité,**

de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

4- Résultat de l'exercice		Excédent	
		Déficit	- 7 798.08€
5- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 002 du CA)		Excédent	- 4 548.13€
		Déficit	
6- Part affectée à l'investissement			0€
7- Résultat de clôture à affecter	A1	Excédent	
	A2	Déficit	- 12 346.21€

Besoin réel de financement de la section investissement

7- Résultat de la section investissement		Excédent	+ 8 480.60 €
		Déficit	
8- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 001 du CA)		Excédent	+ 4 317.00€
		Déficit	
9- Résultat comptable cumulé	R 001	Excédent	+ 12 797.60€
	D 001	Déficit	
10- Dépenses d'investissement engagées non mandatées			
11- Recettes d'investissement restant à réaliser			
12- Soldes des restes à réaliser			
(B) Besoin (-) réel de financement	D001		0€
Excédent (+) réel de financement			12 797.00€

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B)

dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :

Sous-total (R 1068) :

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du Budget N +1) :

Total (A1) :

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

12 346.21€

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 12 346.21	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution n-1	R001 : solde d'exécution n-1 12 797.60€ R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Délibération n°7 portant le N°28/2017

BUDGET 2017

M. le Maire présente le projet de budget 2017 pour le Transport Scolaire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	28 077.60 €	40 423.81€
R E P O R T S	Restes à réaliser N-1		
	Résultat reporté N-1	12 346.21€	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		40 423.81€	40 423.81€

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits votés	21 278.20€	8480.60€
R E P O R T S	Restes à réaliser N-1		
	Solde d'exécution reporté N-1		12 797.60€
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		21 278.20€	21 278.20€

Après en avoir délibéré, le budget primitif du Transport Scolaire 2017 est **adopté à l'unanimité.**

Délibération n°8 portant le N°29/2017

MODIFICATION DE LA QUOTITE HORAIRE D'UN POSTE DE CONTRACTUEL

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter la quotité horaire du poste de contractuel créé au Conseil municipal en date du 25 mars 2017 afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

De modifier la quotité horaire du poste d'agent contractuel créé le 25 mars dernier, sur le grade d'adjoint technique de 2^e classe sur une période de 6 mois allant du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017 inclus :

Ancienne quotité horaire : 20/35^e

Nouvelle quotité horaire : 35/35^e **à compter du 1^{er} mai 2017**

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 298 (majoré 310) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Questions diverses

Bernard CAPDEPUY précise que les soirées théâtre ont eu du succès et que la commission compte renouveler l'expérience l'hiver prochain. Des troupes sont déjà pressenties.

Comme tous les ans, le festival de Jazz 360 passera par Quinsac avec 2 groupes en juin et le concert de Scène d'été aura lieu fin août. Il annonce également que le Quatuor Voce ne pourra pas jouer à Quinsac en octobre, le prochain concert est programmé en mai 2018.

Mme Patricia SIMON signale qu'un des courts de tennis est très abîmé, des réparations sont à prévoir (environ 7 000€). Sinon il faudra le fermer car il deviendra trop dangereux pour les joueurs.

Philippe CRÉTOIS précise qu'il faudra demander un fonds de concours à la CDC pour ces travaux.

Marie-Christine KERNEVEZ souhaite que le compte-rendu objectif de la réunion relatif au compteur Linky paraisse dans le bulletin municipal à titre d'information pour les habitants.

Elle remercie Marie-José PAILLOUX et Stéphanie VENTURA-FORNOS pour leur positionnement sur les sous-commissions de la commission intercommunale Développement économique. Elle précise qu'elle s'est inscrite dans la sous-commission GEMAPI mais que le contenu n'était pas celui qu'elle attendait, elle ne participera donc plus aux réunions et propose qu'un autre élu prenne sa place. La première réunion est le 11 avril. Il est précisé que Sylvie CARLOTTO est inscrite dans cette sous-commission.

Philippe CRÉTOIS va demander deux devis pour les réparations des courts de tennis 1 et 2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.